

# Classement des villes et villages fleuris 2022 : les gagnants sont...



Les lauréats réunis ce samedi dans le hall du conseil départemental à Lons-le-Saunier. Photo Progrès/Jean-Raphaël PERRARD

**Au conseil départemental, samedi 18 février, les villes et villages fleuris ont été distingués. Tout comme les maisons, balcons et fermes fleuris ainsi que les bâtiments publics, hôtels-restaurants et commerces. Découvrez le résultat.**

Samedi 18 février, les villes et villages fleuris ont été mis à l'honneur au conseil départemental. Un prix des villes et villages fleuris qui continue à distinguer les communes jardinières mais aussi les particulières, les bâtiments publics, les hôtels-restaurants et commerces qui ont su s'adapter, contribuant à un environnement accueillant et attractif.

#### ■ Communes de 1<sup>e</sup> catégorie (moins de 300 habitants)

- Classement régional hors concours : Raison 3 fleurs, Vézaponde 2 fleurs, Cugna et Vancia (Val Sonnette) 1 fleur.
- Classement départemental : 1<sup>e</sup> Mâcongny-en-Ain, 2<sup>e</sup> Montrey, 3<sup>e</sup> Sénia, 4<sup>e</sup> Brion, 5<sup>e</sup> Tercine, 6<sup>e</sup> ex aquo Cuver et Louvigny, 8<sup>e</sup> ex aquo Araches et Bredot, 10<sup>e</sup> ex aquo Chacy, La Latette, Pont du Navoy et Vitrans.

#### ■ Communes de 2<sup>e</sup> catégorie (de 300 à 1 000 habitants)

- Classement régional hors concours : Dugny, Rochefort-sur-Nenon, Authume et Moissière 3 fleurs, Courteheux, Maisod et Relais 2 fleurs, Cransat, Montrival-la-Ville et Villersexel 1 fleur.

#### ■ Communes de 3<sup>e</sup> catégorie (de 1 000 à 5 000 habitants)

- Classement régional hors concours : Salins-les-Bains et Tailloux 3 fleurs, Arbois, Arinthod, Bâthie et Cousance 2 fleurs, Orgement 1 fleur.
- Classement départemental : 1<sup>e</sup> Les Essarts, 2<sup>e</sup> ex aquo Chauvain et Fougerolles, 4<sup>e</sup> ex aquo Bois-d'Amont et Moret, 6<sup>e</sup> ex aquo Fontaine-le-Haut et Moissière, 8<sup>e</sup> ex aquo Saint-Aubin et



Les membres des jurys. Photo Progrès/Jean-Raphaël PERRARD

Le Deschaux, La Frêse et Vaudrey

22 ex aquo Bessines, Les Bouchoux, Molay et Saint Laurent la Roche (La Châlonne).

Saint-Laurent-en-Grandvaux  
Mont-sous-Vaudrey : commune non classée car le fleurissement a été endommagé par la grêle.

#### ■ Communes de 4<sup>e</sup> catégorie (de 5 000 à 10 000 habitants)

- Classement régional hors concours : Champagnole 3 fleurs, Morez et Poligny 2 fleurs.

#### ■ Commune de 5<sup>e</sup> catégorie (de 10 000 à 30 000 habitants)

- Classement régional hors concours : Dole et Lons-le-Saunier 3 fleurs ; Saint-Claude 2 fleurs.

De notre correspondant  
Jean-Raphaël PERRARD

## Le palmarès des maisons, balcons et fermes fleuris

#### ■ Maisons fleuries :

- 1<sup>e</sup> ex aquo, Raphael Larcina à Bois-d'Amont, Liliane Chabaneau à Villersexel et M. et Mme André Jourdan à Mâcongny-en-Ain. 4<sup>e</sup> ex aquo, Corinne Chagnat à Cousance, Marianne Giovannaz à Dole et Elise Michaud à Levé. 7<sup>e</sup> ex aquo, Alice Dumon à Bredot, Daniel Brochet à Tournus, Évelyne Mervon à Coigné et Christine Meugni à Ry. 11<sup>e</sup> ex aquo, Daniel Châtel à Salins-les-Bains, Monique Bâtard à Chalon et Michel Bouchet à Moissière.
- Hors concours : Odile Martin à Larmont, (prix national), Jean Millat à Poligny et Daniel Alliet à Tavares.

#### ■ Balcons :

- 1<sup>e</sup> prix ex aquo, Évelyne Prudent à Cransot et Maurice Saillard à Valambray. 3<sup>e</sup> ex aquo, Isabelle Nicolle à Besançon, René Duval à Verrières et Henri Tagleau à Morez.

- Décor floral installé sur la voie publique : 1<sup>e</sup> Nicole Noiret Grandjean à Ry, 2<sup>e</sup> Maurice Tigray à Nancé.

#### ■ Fermes fleuries :

- Hors concours : René Rollin à Montmurex, 1<sup>e</sup> prix ex aquo Michel Bailli à Urselis et Christine Bernane à Dommartin. 3<sup>e</sup> ex aquo Josette Bize à Breurey, Marie Chevanna à Ménil-la-Vigneuse, 5<sup>e</sup> ex aquo Gise la Clé des Prés, Dominique et Corinne Ferrero à Moutoux-Charency et Brigitte Gris à Belfondine, Marie-Claire de Cloze à Chilly-sur-Saône, Gise des Moissons-Claudine Paget à Chilly-sur-Saône, Jeanne Rassau à Germigny, Gise des Halles Marie-Claire Patutat à Radon, M. et Mme Bernard Noë à Poligny et Gise Frédéric Perrut à Sannois.
- Ancienne ferme à usage d'habitation : 1<sup>e</sup> ex aquo Pierre Bradus à Chapelle-Voland, Jean Guyard à Aumont-Bonnevaux, Régis Régard et Bernard Recouvreux à Chêne-Bernard, 4<sup>e</sup> ex aquo François Berthod à Avanches, Daniel Weber à Poulenay, Daniel Caubereau à Chapelle-Voland et Janine Lamboert à Pailly.

## Le palmarès des bâtiments publics, hôtels, restaurants, commerces et hébergements fleuris

#### ■ Bâtiments publics

- 1<sup>e</sup> prix ex aquo mairies de Champagnole et de Dole, 3<sup>e</sup> ex aquo mairies de Cousance et de Fougerolles, 5<sup>e</sup> ex aquo mairies d'Aumant, Authume, Chauvain et de Rochefort-en-Grandvaux, 6<sup>e</sup> ex aquo mairies de Bois-d'Amont, Maisod, Moret et de Villevieille; 13<sup>e</sup> ex aquo mai-

ries de Bredot, La Latette et Saint-Aubin; 16<sup>e</sup> Gendarmerie d'Orgelet.

- Hors concours : mairies de Morez, Tailloux, Bletterans et Orgement.
- Hôtels-restaurants commerces et hébergements

- 1<sup>e</sup> ex aquo clinique vétérinaire Fleur Chevassu

- à Lamoura et Michel Grottabussiat aux Moissières; 3<sup>e</sup> ex aquo coopérative fromagère Olivier Carnod à Lajoux, coopérative la fruitière du pays grandvallois, Senthia Alvarac à Saint-Laurent-en-Grandvaux, 6<sup>e</sup> ex aquo Germaine Baud à Grusse et Domaine de la Petite Marne Noir Frères à Poligny. 2<sup>e</sup> ex aquo restaurant La Cloche à Bletterans, Pub Northwich à Dole, Restaurant les Jardins fleuris à Parcay, caveau Délice Petit à Pupillin et le bar national, M. et Mme Berger à Fontaine-le-Haut.

- Hors concours : Restaurant Le Relais à Cernecin.